



République Française

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de Châteaudun

Canton de Voves

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BULLAINVILLE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept Mai à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bullainville, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur Jack DAZARD, Maire.

Date de la convocation : 16 Mai 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Mesdames Valérie DAZARD, Nadine LECOMTE MM, Benoist LECOEUR, Éric LEREAU, Claude LECOMTE, Philippe ZUNINO

Absents non excusés : Jacky BRAY

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres présents : 7

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Mme Valérie DAZARD

Début de séance : 18h00

Fin de séance : 19 h23

OBJET : AVIS SUR LE PROJET ÉOLIEN : SAS FERME EOLIENNE DE MONTGUERIN, commune de Neuvy-en-Dunois

Vu l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévues par le code de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 7 Mai 2024 portant ouverture de l'enquête publique du mardi 4 juin à 9h00 au vendredi 5 juillet 2024 à 19h00 concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS FERME EOLIENNE DE MONTGUERIN dont le siège social est situé 1, rue des Arquebusiers – 67000 STRASBOURG – pour son projet situé sur la commune de Neuvy-en-Dunois.

Conformément à l'article R.131-38 du code de l'environnement, le conseil municipal de Bullainville est invité à formuler un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'un projet qui a pour objectif d'installation de 5 aérogénérateurs (modèle non arrêté) et de 2 armoires de coupure.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer l'indépendance énergétique de la France tout en conciliant le respect de l'environnement.

Après délibération et analyses des différentes pièces qui accompagnent le dossier du projet éolien, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable pour l'implantation du parc éolien susmentionné
- **INDIQUE** que cet avis sera transmis aux adresses mails : enquete-publique-5409@registre-dematerialise.fr, ainsi que pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr dans le cadre des enquêtes publiques et copie sera adressé à la mairie de Neuvy-en-Dunois.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jack DAZARD